Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260120-DELBU2026_01_03-DE

Délibération

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 20 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :
LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; PRIGENT Christian ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; RANNOU Hervé.

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-01-03
Accompagnement des entreprises : Cession d'un terrain à M. Mathieu GRENES - Zones d'Activité de Coat Yen à Bégard

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 16 juillet 2020 ;

Vu le Projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pour ambition n°1 « d'Être créatif et productif : Agir pour une terre créative et productrice de valeurs ajoutées », dont l'engagement n°3 est « d'être acteur de l'économie locale » et dont les objectifs stratégiques sont notamment « d'accompagner la création et la reprise d'entreprise » et « d'accompagner l'innovation et la responsabilité sociétale des entreprises » ;

Vu la délibération DEL2025-01-019 du Conseil d'Agglomération du 28 janvier 2025 portant sur la révision des prix de cession des terrains dans les zones d'activités communautaires ;

Vu l'avis des Domaines émis en date du 22 décembre 2025 et établissant la valeur vénale du terrain sur la zone de Coat Yen à Bégard à 20 € HT/m² ;

Considérant la demande de M. Mathieu GRENES d'acquérir le lot désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE BEGARD
Terrain d'une superficie de 1 398 m² correspondant à la parcelle suivante :

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260120-DELBU2026_01_03-DE

Délibération

Section	Numéro	Adresse	Superficie
ZB	84	Rue Dupuis de Lôme	13 a 98 ca

Considérant que l'acquéreur supportera la T.V.A (sur marge ou sur le prix total en fonction du régime appliqué lors de l'acquisition de la parcelle), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie ;

Considérant que les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à la charge de l'acquéreur ;

Considérant que le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et qu'il en sera de même pour la T.V.A.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Valide la cession à M. Mathieu GRENES, ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 22 € HT le m² ;
- Autorise qu'un compromis de vente soit signé dans un délai de 9 mois à compter de la date de présente délibération. A défaut, Guingamp-Paimpol Agglomération retrouvera la libre disposition du terrain ;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération